****

**CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE MALADIE D'ILE DE FRANCE**

**17/19 Avenue de Flandre – 75954 PARIS CEDEX 19**

|  |
| --- |
| **ACTE D’ENGAGEMENT** |

**2025/022**

|  |
| --- |
| **REALISATION DE PROTHESES DENTAIRES CONJOINTES** |

Procédure formalisée en application des articles L. 2124-1 et R. 2124-1 Code de la commande publique

**TABLE DES MATIÈRES**

[Article 1 – Identification du pouvoir adjudicateur 3](#_Toc192064571)

[1.1 - Coordonnées du pouvoir adjudicateur 3](#_Toc192064572)

[1.2 - Représentant du pouvoir adjudicateur 3](#_Toc192064573)

[Article 2 – Dispositions générales 3](#_Toc192064574)

[2.1 – Objet 3](#_Toc192064575)

[2.2 – Mode de passation 3](#_Toc192064576)

[2.3 – Forme du marché 3](#_Toc192064577)

[2.4 – Attributaire(s) 3](#_Toc192064578)

[Article 3 – Engagement du titulaire 3](#_Toc192064579)

[3.1 - Identification du titulaire 3](#_Toc192064580)

[3.2 - Engagement du titulaire ou groupement 4](#_Toc192064581)

[3.3 – Compte(s) à créditer (joindre obligatoirement un IBAN papier) *à dupliquer selon le nombre de cotraitant* 5](#_Toc192064582)

[Article 4 - Prix 5](#_Toc192064583)

[4.1 – Montant du marché 5](#_Toc192064584)

[4.2 – Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) 5](#_Toc192064585)

[4.3 - Avance 5](#_Toc192064586)

[Article 5 – Durée et délais d’exécution 6](#_Toc192064587)

[Article 6 – Signature par le titulaire/mandataire du groupement 6](#_Toc192064588)

[Article 7 – Décision du pouvoir adjudicateur 7](#_Toc192064589)

# Article 1 – Identification du pouvoir adjudicateur

## 1.1 - Coordonnées du pouvoir adjudicateur

Caisse Régionale d’Assurance Maladie d’Ile-de-France (CRAMIF)

17-19 avenue de Flandre

75954 PARIS Cedex 19

## 1.2 - Représentant du pouvoir adjudicateur

Directeur général ou son représentant

# Article 2 – Dispositions générales

## 2.1 – Objet

Le présent marché a pour objet la réalisation de prothèses dentaires conjointes.

Pour plus de détails, se référer au CCTP.

Lieu d’exécution : 3 rue du Maroc – 75019 PARIS

## 2.2 – Mode de passation

Le présent marché est conclu selon une **procédure formalisée** applicable aux pouvoirs adjudicateurs, supérieure aux seuils européens publiés au JORF (fixé, au moment de la publication de la présente consultation à 143 000 €HT pour les marchés de fournitures courantes et de services).

## 

## 2.3 – Forme du marché

Les prestations donneront lieu à un accord-cadre dans les conditions précisées à l’article 8 du cahier des clauses administratives particulières. Il sera exécuté au fur et à mesure de l’émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 et précisées ci-dessous.

## 2.4 – Attributaire(s)

Le présent marché public est conclu avec un (1) attributaire, prestataire unique ou en groupement d’entreprises dans les conditions prévues aux articles R. 2142-19 et suivants du Code de la commande publique.

# Article 3 – Engagement du titulaire

## 3.1 - Identification du titulaire

Je soussigné :

NOM, Prénom :

Qualité du signataire (le mandataire du groupement, en cas de groupement) :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société

NOM DE LA SOCIETE :

Adresse :

Tél. :

Télécopie :

Courriel :

SIRET :

SIREN :

Immatriculé au registre :

Code APE :

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés

du groupement solidaire ou  du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

**Co-traitant 1** *dupliquer ou supprimer si besoin*

NOM DE LA SOCIETE :

Adresse :

Tél. :

Télécopie :

Courriel :

SIRET :

SIREN :

Immatriculé au registre :      .

Code APE :

## 3.2 - Engagement du titulaire ou groupement

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché suivantes,

1. L’Acte d’Engagement (AE) et son annexe :
   1. Bordereau des prix unitiaires (BPU ;
2. Le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
3. Le Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
4. L’offre technique du titulaire ;
5. Les avenants éventuels ;
6. Les actes spéciaux de sous-traitance ;

Pièces générales :

* Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de fournitures courantes et services (CCAG-FCS) approuvé par arrêté du 30 mars 2021 ;
* Les normes françaises homologuées et les normes européennes applicables en France au moment de la réalisation des travaux ;
* Les guides, instructions, règlements et normes provisoires dont il est fait mention.

*Pour ce qui est des pièces générales, elles ne sont pas jointes au dossier, le titulaire étant réputé les connaître.*

\*Aucune condition générale ou particulière figurant dans les documents envoyés par le titulaire ne pourra s’intégrer au présent marché. Il en est ainsi sans que cette liste soit exhaustive, des conditions d’achat, des conditions de vente, des conditions figurant sur les factures, des conditions énoncées dans les documents commerciaux.

Les exemplaires des documents particuliers composant le marché, détenus par le pouvoir adjudicateur font seul foi.

Et conformément à leurs clause cocher la case concernée,

Je m'engage, conformément aux dits documents et sur la base de mon offre, à exécuter les prestations demandées aux prix indiqués ci-dessous

J’engage, conformément aux dits documents et sur la base de l’offre du groupement, le groupement dont je suis mandataire dument habilité à exécuter les prestations demandées aux prix indiqués ci-dessous

## 3.3 – Compte(s) à créditer (joindre obligatoirement un IBAN papier)[[1]](#footnote-1) *à dupliquer selon le nombre de cotraitant*

Titulaire/Membre du groupement :

Banque :

Pays/Clé IBAN :

BBAN ou RIB :

BIC :

# Article 4 - Prix

## 4.1 – Montant du marché

Les prix du marché public sont traités à **prix unitaires** sur la base du bordereau des prix unitaires annexé à l’acte d’engagement.

## 4.2 – Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint)

Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d’entre eux s’engage à réaliser :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Désignation des membres du groupement conjoint** | **Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint** | |
| **Nature de la prestation** | **Montant €HT de la prestation** |
|  |  |  |
|  |  |  |

## 4.3 - Avance

Le cas échéant, une avance sera accordée en application des articles R. 2191-3 et suivants du Code de la commande publique.

(Article R. 2191-16 du Code de la commande publique) « Lorsque l'accord-cadre exécuté par l'émission de bons de commande ne prévoit pas de montant minimum, l'avance est accordée pour chaque bon de commande remplissant les conditions prévues à la sous-section 1.

L'avance sera remboursée en une seule fois lorsque le seuil de 65% est atteint.

Ce remboursement s’effectue par précompte sur les sommes dues ultérieurement au titulaire à titre d’acompte ou de solde. »

Le montant de l’avance est fixé à 30 %.

*Zone à compléter par le candidat :*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Le candidat** | Accepte de percevoir l’avance | Refuse de percevoir l’avance |

Pour plus de détails, se référer à l’article 10.1.1 du CCAP.

# Article 5 – Durée et délais d’exécution

Le marché public prend effet à compter de sa date de notification.

Les stipulations relatives au délai d’exécution figurent à l’article 6.1 du CCAP.

# Article 6 – Signature par le titulaire/mandataire du groupement

Fait en un seul original

A                 le

Signature de la personne ayant habilitation à signer (joindre un pouvoir)

# Article 7 – Décision du pouvoir adjudicateur

Est acceptée :

La présente offre de base

Est complété par les annexes suivantes :

Annexe : Bordereau des prix unitaires

Annexe : DC4 relative à la présentation d’un sous-traitant,

Annexe : OUV7 relative aux demandes de précisions

Annexe : OUV11 relative à la mise au point du marché public.

|  |  |
| --- | --- |
| A PARIS, le | Le Directeur de la CRAMIF ou son délégataire |

**NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES**

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :  ............................................................................................................................................................................................................ |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  | La totalité du bon de commande n° ........ afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) : ............................................................................................................................................................................................................ |
|  |  |
|  |  |
|  |  | La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) : ............................................................................................................................................................................................................ |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  | La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :  ............................................................................................................................................................................................................ |
|  |  |
|  |  |

et devant être exécutée par : ............................................. en qualité de :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | membre d'un groupement d'entreprise |
|  |  |
|  |  |
|  |  | sous-traitant |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

A .............................................

Le .............................................

Signature

1. La fourniture d’un IBAN est obligatoire pour procéder à tout paiement. [↑](#footnote-ref-1)